Image not found or type unknown

voiture occasion acheté chez un particulier irreparable

Par **khalilyacine**, le **16/02/2011** à **17:22**

bonjour,
j'ai acheté une citroen xsara picasso en juillet 2009 et il y a environ 4 mois elle est tombée en panne c'est à dire qu'elle s'arrete n'importe ou et refuse de demarrer .j'ai fait tout les garages du coin chacun y va de son avis mais lorsque je change les pieces qu'ils me disent, je roule et sa retombe en panne; meme les garages citroen ne trouvent pas sa panne. je suis desespere car ce m'a fait beaucoup de frais en plus pour rien(plus de 1000euros).
pouvez vous me dire quels recours j'ai?
est ce que citroen est responsable?
un probleme à la construction?
merci de votre reponse.

Par **fra**, le **17/02/2011** à **11:44**

Bonjour,

En 2009, cette automobile Citroên a-t-elle été achetée neuve ou d'occasion ? De quel modèle s'agit-il ?

Par **khalilyacine**, le **17/02/2011** à **12:12**

bonjour,
merci de votre reponse
cette voiture est d'occasion achetée chez un particulier en juillet 2009.
c'est une citroen xsara picasso hdi 90ch année 2000.
merci

Par **razor2**, le **17/02/2011** à **13:48**

Bonjour, en tous cas, vous ne pouvez rien espérer du côté du vendeur un an et demie après la vente...

Par contre, les garages qui vous facturent la réparation ont une obligation de résultat si la panne revient. Il faut donc voir avec lui ou eux.

Par **fra**, le **17/02/2011** à **14:36**

Je suis tout à fait d'accord avec Razor2.
Si cela peut vous être utile, et si la pièce n'a pas déjà été remplacée, car il semble que vous ayez, déjà, effectué un certain nombre d'investigations, j'avais lu à propos de ce modèle, il y a quelques années, qu'un module éléctronique gérant le système de climatisation (conseil valable uniquement si votre voiture en est équipée) pouvait provoquer des dysfonctionnements moteur créant une impossibilité de redémmarer. ***Il est possible qu'il ne s'agisse pas de cela non p***lus[/b]. Mais ne vous lancez pas dans des dépenses somptuaires pour une automobile qui doit avoir une valeur marchande proche de 3.000,00 euros. Les remplacements de modules éléctroniques sont toujours coûteux.

Par **khalilyacine**, le **22/02/2011** à **09:44**

bonjour,
que me conseillez vous alors car de puis nous en avons encore eu pour 260 euros au garage pour juste determiner une panne qu'ils n'ont pas trouve d'ailleurs(pour rien en fait)
merci

Par **fra**, le **22/02/2011** à **10:54**

Bonjour,

Je serais à votre place, reprenant l'avis de "razor2" au sujet de [fluo]l'obligation de résultat [/fluo]qui pèse sur les garages qui vous ont facturé des réparations sans résoudre le problème, j'irai consulter un Avocat muni de toutes les factures dont vous disposez et ce dernier pourrait faire pression sur ces professionnels dans le but de rechercher la panne plus sérieusement.
En mécanique, il y a toujours une explication et un remêde.

Par **khalilyacine**, le **23/02/2011** à **20:01**

bonjour,
merci de votre réponse mais combien va me couter l'avocat car là financièrement sa va etre dur si je dois en plus faire face au frais d'un avocat
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **fra**, le **24/02/2011** à **10:52**

Bonjour,

Il faudrait qu'il vous renseigne à ce sujet, bien entendu.
Mais il faut, aussi, tenir compte du fait que s'il obtient le remboursement de certaines factures payées, semble-t-il, inutilement, ou qu'un garage recherche et trouve, cette fois-ci, la panne, vous serez bénéficiaire au bout du compte.

Par **khalilyacine**, le **25/02/2011** à **11:44**

bonjour,
merci encore de me repondre aussi vite.
et en ce qui concerne ma derniere facture au garage, je vous explique nous l'avons déposer pour reparation ils nous ont facture 260euros pour juste avoir chercher la panne (qu'ils n'ont pas trouver d'ailleurs) ont ils le droit de faire ça?
je leur ai fait un chèque qu'ils n'ont pas encore encaisser est ce que j'ai le droit de faire opposition?
car ce la m'enerve.
merci

Par **fra**, le **25/02/2011** à **11:54**

Bonjour,

Interrogez le garage afin de savoir pour quelle raison le chèque n'a pas été encaissé.

Par **khalilyacine**, le **25/02/2011** à **13:38**

bonjour,
non ma question est: est ce qu'ils on le droit de me faire payer alors qu'ils n'ont pas trouver la panne?
merci

Par **fra**, le **25/02/2011** à **14:30**

Vous avez fait réaliser des réparations qui n'ont abouti à aucune amélioration de la situation, selon vos propos.
Les garagistes sont soumis à une obligation de résultat qui n'a semble-t-il pas été respectée.
C'est la raison pour laquelle vous devriez voir un Avocat qui éplucherait vos factures, puisqu'il

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

semble qu'il y en est plusieurs, et verrait ce qu'il est possible de récupérer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés